



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_298-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019
Délibération N°2019/298

Entretien des collections

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La gestion du climat au Palais Fesch est particulièrement compliquée. De sérieux problèmes liés aux installations de la climatisation du bâtiment et son alimentation par un moteur inadapté sur le trottoir ont engendré des pannes récurrentes.

Bien que depuis un an, il y a une amélioration, les coupures de la climatisation durant l'été 2017 ont eu des conséquences graves sur les œuvres accrochées sur les grilles de la réserve des grands formats. En effet, le taux d'humidité a atteint les 80% (au lieu des 50% établis), la température est montée également bien au-delà des 20°. Ces facteurs ont causé des développements de moisissures sur les supports et les couches picturales des tableaux, ainsi que le réveil et la prolifération d'insectes xylophages (les larves se développent grâce au taux élevé d'humidité et de température, les champignons constituant un facteur favorisant): les moisissures et les vrillettes sont deux fléaux réunis pour une collection de peintures.

Même si on arrive depuis un an à établir une certaine stabilité climatique, il est impératif de traiter et restaurer les œuvres qui contaminent celles qui ne sont pas encore touchées.

Cette opération longue et compliquée doit être confiée à des restaurateurs qui vont devoir isoler les tableaux afin de les dépoussiérer, de passer le traitement antifongique, le traitement contre les xylophages et de restaurer les parties touchées.

Le musée souhaiterait pour la sauvegarde de son fonds et sa restauration d'œuvres picturales pouvoir mener cette campagne dans les réserves. (budget : 50 000€)

Dans le même temps et pour la suite, un contrôle régulier et un entretien des collections est souhaitable ainsi qu'un soutien à la manipulation et au conditionnement des grands formats et œuvres lourdes.

Aussi, afin d'anticiper les nouvelles dégradations, le Palais Fesch souhaiterait réaliser deux opérations régulières d'une année chacune, renouvelable trois fois :

- Opération régulière de conservation préventive d'entretien des collections et interventions d'urgence sur des peintures appartenant au Palais Fesch (ou à d'autres institutions en cas de prêts pour une exposition temporaire) par des restaurateurs habilités. Ce moyen permet la surveillance régulière et l'entretien des peintures grâce à des procédés de consolidation, de traitement d'infestation (xylophages, moisissures...). Ces interventions rapides et régulières de restaurateurs ont l'avantage de stabiliser les œuvres qui présentent des altérations en attendant une restauration. En stoppant l'évolution d'une dégradation et en la stabilisant, on peut retarder une intervention lourde et coûteuse, (budget : 9000 € / an).
- Opération régulière de manutention et de conditionnement des œuvres par des spécialistes du transport et de l'emballage d'œuvres d'art. La manipulation et le conditionnement d'œuvres demandent de l'expérience, un savoir faire particulier et du matériel (gerbeur, échafaudage...) surtout concernant les charges lourdes et volumineuses. Le Palais Fesch n'a pas le personnel techniquement formé ni le matériel adéquat. Aussi, cette prestation d'organiser le rangement des réserves, de conditionner les œuvres qui auront été traitées par les restaurateurs, de déplacer les grands formats, de déplacer les sculptures dans de bonnes conditions avec les outils adaptés, (budget : 9000 € / an).

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la conservation et la restauration de ses objets inscrits à l'inventaire revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public dans le cadre des missions premières dévolues aux musées des beaux-arts, Livre IV du Code du Patrimoine.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs aux actions de conservation, restauration, désinfection, transport et conditionnement mentionnées ci-après et leurs plans de financement détaillés ci-dessous :

- la campagne des réserves et des œuvres du Palais Fesch ;

Budget total sur 3 années : 27 000 € TTC, (9 000 € / an)

Participation Ville d'Ajaccio : 27 000 €, (9 000 € / an)

- l'opération régulière de conservation préventive et d'intervention d'urgence sur les peintures ;

Budget total sur 3 années : 27 000 € TTC, (9 000 € / an)

Participation Ville d'Ajaccio : 27 000 €, (9 000 € / an)

- l'opération régulière de manutention et de mise en conditionnement des œuvres.

Budget total : 50 000 € TTC

Participation Ville d'Ajaccio : 29 166,66 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 20 833,33 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;

Le budget relatif à cette campagne sera présenté au budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et au Livre IV relatif aux musées de France ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs aux actions de conservation, restauration, désinfection, transport et conditionnement mentionnées ci-après et leurs plans de financement détaillés ci-dessous :

- la campagne des réserves et des œuvres du Palais Fesch ;

Budget total sur 3 années : 27 000 € TTC (9 000 € / an)

Participation Ville d'Ajaccio : 27 000 €, (9 000 € / an)

- l'opération régulière de conservation préventive et d'intervention d'urgence sur les peintures ;

Budget total sur 3 années : 27 000 € TTC, (9 000 € / an)

Participation Ville d'Ajaccio : 27 000 €, (9 000 € / an)

- l'opération régulière de manutention et de mise en conditionnement des œuvres.

Budget total : 50 000 € TTC

Participation Ville d'Ajaccio : 29 166,66 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 20 833,33 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;
Le budget relatif à cette campagne sera présenté au budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

